

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 02674

Numéro SIREN : 969 202 241

Nom ou dénomination : CGG

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2021 sous le numéro de dépôt 18791

CGG

Société Anonyme au capital de 7 116 618,41€
Siège Social : 27 avenue Carnot, 91300 Massy
969 202 241 RCS Evry

Procès-verbal des décisions du Directeur Général du 4 octobre 2021

L'an 2021, le 4 octobre

Madame Sophie Zurquiyah, agissant en sa qualité de Directeur Général de la Société, a pris les décisions suivantes :

Je soussignée, Mme Sophie Zurquiyah, agissant en qualité de Directeur Général de la Société :

après avoir pris acte des délibérations du Conseil d'administration de la Société réuni le 26 avril 2018 m'ayant délégué tous pouvoirs aux fins de réaliser et constater les augmentations de capital résultant de l'exercice des bons de souscription d'actions suivants émis par la Société le 21 février 2018 :

- (i) 22.133.149 bons de souscription d'actions (les « **BSA #1** ») au profit des actionnaires inscrits en compte le 19 janvier 2018, lesquels se sont vus attribuer un (1) BSA #1 à raison de chaque action détenue,
- (ii) 71.932.731 actions de la Société assorties chacune d'un (1) bon de souscription d'actions (les « **BSA #2** »), avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, les BSA #2 ayant été immédiatement détachés des actions nouvelles à compter de leur émission,
- (iii) 113.585.276 bons de souscription d'actions (les « **BSA #3** ») au profit des souscripteurs des nouvelles obligations assorties de sûretés de second rang émises dans le cadre de la restructuration financière,
- (iv) 7.099.079 bons de souscription d'actions (les « **BSA de Coordination** ») au profit de Alden Global Opportunities Fund L.P., Alden Global Value Recovery Fund LP, Randall D Smith Roth IRA, Trinity Investments Designated Activity Company, Lex Financial Investments (Luxembourg) S.à r.l., BG Long Term Value, BG Select Investments (Ireland) Limited, Lux Holdings 2017 S.à r.l., et TP Lux Holdco S.à r.l., et
- (v) 10.648.619 bons de souscription d'actions (les « **BSA Garantie** », et ensemble avec les BSA #1, les BSA #2, les BSA #3, et les BSA de Coordination, les « **BSA** ») au profit des personnes engagées à garantir la souscription des nouvelles obligations assorties de sûretés de second rang et des BSA #3.

1. Constate que 48 BSA #1 ont été exercés entre 1^{er} et le 30 juillet 2021, donnant lieu à la création de 64 actions nouvelles, souscrites par versement d'espèces par les titulaires des BSA #1, pour un montant total de 199,68€ (correspondant à une valeur nominale de 0,64€ et une prime d'émission de 199,04€) ;
2. Constate que 192 BSA #1 ont été exercés entre 1^{er} et le 31 août 2021, donnant lieu à la création de 256 actions nouvelles, souscrites par versement d'espèces par les titulaires des BSA #1, pour un montant total de 798,72€ (correspondant à une valeur nominale de 2,56€ et une prime d'émission de 796,16€) ;

3. Constate que 54 BSA #2 ont été exercés entre 1^{er} et le 31 août 2021, donnant lieu à la création de 36 actions nouvelles, souscrites par versement d'espèces par les titulaires des BSA #2, pour un montant total de 144,72 € (correspondant à une valeur nominale de 0,36€ et une prime d'émission de 144,36€) ;
4. Constate que 6 BSA #1 ont été exercés entre 1^{er} et le 30 septembre 2021, donnant lieu à la création de 8 actions nouvelles, souscrites par versement d'espèces par les titulaires des BSA #1, pour un montant total de 24,96€ (correspondant à une valeur nominale de 0,08€ et une prime d'émission de 24,88€) ;
5. Constate que le règlement-livraison des actions nouvelles résultant de l'exercice desdits BSA #1 et BSA #2 est d'ores et déjà intervenu, que les actions ont été admises aux négociations sur Euronext Paris, qu'elles ont immédiatement été assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur Euronext Paris et qu'elles sont négociables sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0013181864 ;
6. Constate, en conséquence, que du fait de l'émission de 364 nouvelles actions, le capital social de la société a été augmenté d'un montant nominal de 3,64€ ;
7. Constate que compte tenu de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, le capital social de la Société a été porté de 7 116 618,41€ à 7 116 622,05€ au 30 septembre 2021 ;
8. Décide de modifier l'article 6 « Capital » des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit (le reste de l'article demeurant inchangé) :

**« Article 6
Capital**

1. *Le capital social est fixé à 7 116 622,05 euros, divisé en 711 662 205 actions de 0,01 euro chacune. »*

Le Directeur Général confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait des présentes décisions pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Directeur Général.



Le Directeur Général